



Immobilievie

BAREME D'HONORAIRES

	A la charge de	Assiette	HT %	TTC %	Euros TTC
Honoraires de commercialisation pour les ventes de biens immobiliers (maisons, appartements, terrains et commerces)	Vendeur	Jusqu'à 100 000 €	8,33	10.00	
		De 100 000 € à 200 000 €	7,50	9.00	
		De 201 000 € à 300 000 €	6.66	8.00	
		De 301 000 € à 400 000 €	5.83	7.00	
		De 401 000 € à 500 000 €	5.00	6.00	
		Au-delà de 501 000 €	4.17	5.00	
Gestion	Bailleur	Montant des sommes encaissées pour le compte du mandant	De 7.00 à 9.00	De 8.40 à 10.80	
Option G.L.I.	Bailleur	Loyer + Charges	1.98	2.38	
Honoraires de visite de constitution du dossier et de la rédaction du bail	Bailleur	Montant annuel des loyers et charges	4.25	5.1	
	Locataire	- Montant annuel des loyers et charges	4.25	5.1	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Bailleur	Montant annuel des loyers et charges	1.58	1.9	
	Locataire	- Montant annuel des loyers et charges	1.58	1.9	
Particularité : Honoraires de location	Locataire	Dans la limite de 11 €/m² TTC selon les plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 dont voici le détail : en zone non tendue, année de référence 2014, le prix au m² de SH pour les honoraires de visite de constitution du dossier et de la rédaction du bail est de 8€TTC et pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux est de 3€TTC.			
DIVERS :					
Honoraires rédaction de bail	Bailleur				160
Honoraires estimation	Vendeur				120



Achat - Vente – Location- Syndic

SARL au capital de 6 000 € - Siret 484 825 765 00015 R.C.S. Bordeaux – Code NAF 6831 Z - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion et Syndic n°CPI 3301 2017000021 541 Caisse de Garantie : Gallian TSA 20035 75801 PARIS cedex 08- T : 140 000€, G : 440 000€, S : 1 380 000€ -N° TVA intracommunautaire FR40 484 825 765 - N° ORIAS 16000398 – www.century21.fr

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.